

Changement de gaz dans les Hauts-de-France

Le gaz naturel en toute sérénité

Contactez-nous !

Vous souhaitez en savoir plus sur le changement de gaz dans votre commune ?
Contactez-nous !



GRDF Service Client
TSA 85101
27091 Evreux Cedex



SITE INTERNET
grdf.fr/changementdegaz



GRDF - SERVICE CLIENT
Prix d'un appel local
depuis un poste fixe. Du
lundi au vendredi, de 8h
à 17h.

N°Cristal 09 69 36 35 34
APPEL NON SURTAXÉ

Qui est GRDF ?

Principal gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel en France, GRDF distribue, chaque jour, le gaz naturel à plus de 11 millions de clients, pour qu'ils disposent du gaz quand ils en ont besoin : pour se chauffer, cuisiner, se déplacer et bénéficier d'une énergie pratique, économique, confortable et moderne.

Pour cela, et conformément à ses missions de service public, GRDF conçoit, construit, exploite, entretient le plus grand réseau de distribution d'Europe (198 886 km) et le développe dans plus de 9 500 communes, en garantissant la sécurité des personnes et des biens et la qualité de la distribution.

La mission de service public de GRDF est indépendante de celle de votre fournisseur d'énergie qui assure la gestion de votre contrat et de votre facturation.

**CHOISIR LE GAZ
C'EST AUSSI
CHOISIR L'AVENIR**



Plus d'informations sur www.legazcestlavenir.fr

Quel que soit votre fournisseur,
l'énergie est notre avenir. Économisons-la !

Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros — Siège social: 6, rue Condorcet 75009 Paris - RCS Paris 444 786 51

Réf. 2RDDD0417 - 001 Crédits photo : Shutterstock, Inc (photo couverture); Studovdm (unité de méthanisation d'Epeaux Bézu - pages intérieures) - GRDF

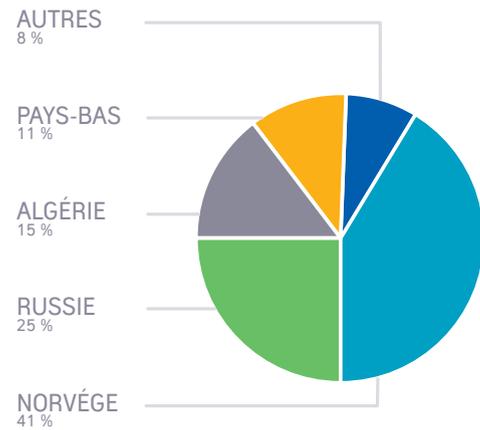


**Choisir le gaz, c'est
aussi choisir l'avenir**

L'approvisionnement de gaz naturel en France

D'où vient-il ?

Pour assurer l'approvisionnement en gaz naturel de l'ensemble de la population, la France a des sources d'approvisionnement diversifiées.



Source : SOeS, BP Statistical Review of World Energy (Juin 2017)

30 % DU GAZ CONSOMMÉ EN FRANCE SERA D'ORIGINE RENOUVELABLE EN 2030.

Source : Bilan Prévisionnel Pluriannuel Gaz 2017 - 2030

+ DE 200 ANS DE RÉSERVES DE GAZ SONT ESTIMÉES AU NIVEAU MONDIAL, AU RYTHME DE LA CONSOMMATION ACTUELLE.

Sources : Agence internationale de l'Énergie et BP Statistical Review 2017

CHOISIR LE GAZ, C'EST AUSSI CHOISIR L'AVENIR

Le gaz naturel provient de la transformation naturelle, pendant des millions d'années, de matières organiques.

Un futur renouvelable et inépuisable : le biogaz

Avec le biogaz (biométhane et bioGNV), les perspectives du gaz naturel s'inscrivent dans la durée et dans le respect de l'environnement. Issu de la décomposition des déchets organiques, le biogaz peut être épuré pour devenir du biométhane. Sa teneur en méthane est alors plus élevée et il atteint une qualité similaire à celle du gaz naturel pour pouvoir ensuite être injecté dans le réseau de gaz naturel. Ainsi votre énergie devient renouvelable et inépuisable.

Pourquoi un changement de gaz dans les Hauts-de-France ?

Les consommateurs de gaz naturel d'une grande partie des Hauts-de-France sont desservis en gaz naturel à bas pouvoir calorifique, dit « Gaz B ». Ce gaz, provenant de la région de Groningue aux Pays-Bas, représente 10% de la consommation française et alimente 1,3 million de clients. Pour des raisons de baisse de production du gisement, Les contrats d'approvisionnement de la France ne seront plus renouvelés au-delà de 2029.

Le rôle de GRDF

Afin de continuer à alimenter les clients en gaz naturel, il est nécessaire d'adapter le réseau des Hauts-de-France et vos appareils pour le gaz à haut pouvoir calorifique, dit « Gaz H », qui dessert déjà plus de 10 millions de clients partout en France. Par la loi n°2017-227 du 24/02/2017, en tant que gestionnaire des réseaux de distribution de gaz, GRDF s'est vu confier par les pouvoirs publics la responsabilité de coordonner les opérations de modification des réseaux et de veiller à la compatibilité des installations des consommateurs finaux durant toute la durée des opérations.

Les différentes étapes de l'adaptation

GRDF vous accompagnera tout au long du processus d'adaptation pour continuer à vous alimenter en gaz naturel dans les meilleures conditions. Cette adaptation se fera en 3 phases distinctes :

1. L'inventaire

Lors d'une première visite l'ensemble de vos appareils alimentés au gaz naturel sera répertorié par un prestataire sélectionné par GRDF. L'accès à vos installations intérieures et à vos appareils est donc nécessaire.

Cet inventaire consiste à :

- Confirmer vos coordonnées.
- Lister tous vos appareils alimentés au gaz naturel pour déterminer si des réglages seront nécessaires.
- Identifier votre installateur ou votre société de maintenance.

Vous pouvez réaliser vous-même l'inventaire de vos appareils alimentés en gaz naturel en complétant le formulaire "Je prépare mon inventaire" sur le site internet www.grdf.fr/changementdegaz

Si vous êtes particulier, la visite d'un technicien d'inventaire ne sera alors pas systématique.

2. Le réglage de vos appareils

- Si nécessaires, des réglages seront effectués sur vos appareils lors d'une deuxième intervention, afin que le gaz puisse être acheminé en toute sécurité.
- Le détendeur sur le réseau qui vous alimente sera soit réglé soit remplacé.



Vous êtes un particulier* ?

Vous aurez la possibilité de faire appel à votre intervenant habituel d'entretien ou de laisser GRDF en missionner un. Quel que soit l'intervenant choisi, il sera formé par GRDF.

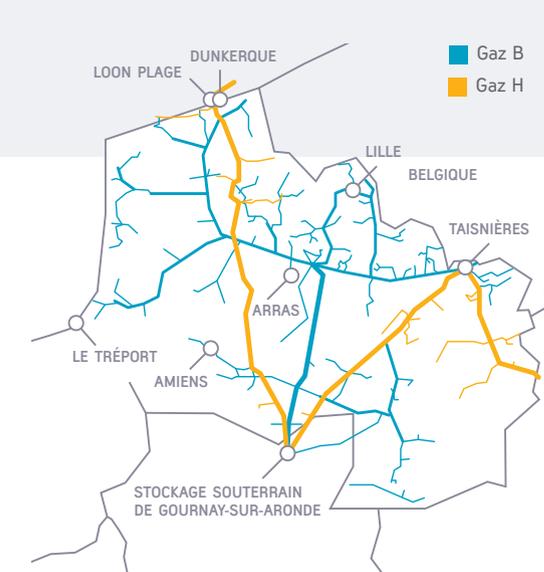


Vous êtes une entreprise ?

GRDF vous délègue le réglage de vos équipements gaz naturel qui pourra être réalisé par votre intervenant.

L'engagement de GRDF est d'assurer pour tous les clients concernés la continuité de fourniture du gaz.

CARTE DES RÉSEAUX DE GAZ EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE



INFORMATION

Pour les particuliers, les prestataires sélectionnés doivent accéder à vos appareils lors des phases d'inventaire et de réglages. **Votre présence est indispensable.** Vous serez prévenus par courrier des dates et horaires de passage des prestataires à votre domicile. En cas d'absence lors de leur passage, nous vous invitons à prendre un nouveau rendez-vous en appelant la société au numéro communiqué dans le courrier.

Que vous soyez un particulier ou une entreprise, le coût de ces interventions sera compensé par GRDF*. Ces interventions n'impliquent pas de changement des contrats de fourniture de gaz naturel et de maintenance de vos appareils.

*Selon l'article L452-1-1 du code de l'énergie et l'arrêté du 31 juillet 2018, relatif à la phase pilote de l'opération de conversion du réseau de gaz B

3. Le changement de gaz

Vous serez informé par courrier de l'arrivée du gaz H dans votre commune.

*Un « particulier » est un client ayant un usage du gaz naturel de type résidentiel (chauffage / eau chaude / cuisson).